

Droit au séjour et droits sociaux des citoyen·nes de l'Union européenne et des membres de leur famille

2 jours

FORMATEURS

- Federico COLOMBO, juriste et formateur d'ESPACE
- Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

La liberté de circulation et d'installation en Europe des citoyen·nes de l'Union Européenne et des membres de leur famille n'implique pas un droit de séjour automatique en France. Quelles conditions doivent remplir les travailleur·euses, les inactif·ves, les étudiant·es pour ouvrir un droit au séjour pour eux·elles-mêmes et les membres de leur famille ; quelles sont les conditions du maintien ou de perte de leur droit au séjour en cas d'évolution de leur situation ; comment faire valoir ce droit au séjour devant les organismes de protection sociale pour l'accès aux droits sociaux de ces personnes et quelles sont les prestations sociales auxquelles elles peuvent prétendre en fonction de leur situation.

Cet atelier propose, sur deux jours, de répondre à ces questions.

CONTENU DE LA FORMATION

- La liberté de circulation des citoyen·nes de l'UE et des membres de leur famille
- Définition des membres de famille
- L'ouverture du droit au séjour des différentes catégories (travailleur·euses, inactif·ves, étudiant·es)
- Le maintien du droit au séjour en cas d'évolution de leur situation initiale et le droit au séjour permanent, éclairés par la jurisprudence
- La dispense de détenir un titre de séjour pour les citoyen·nes de l'UE mais pas pour les membres de leur famille non ressortissant·es de l'UE
- Le principe de l'égalité de traitement et la reconnaissance du droit au séjour pour l'ouverture des droits sociaux en France (prise en charge financière des soins, prestations familiales et allocations logement, minima sociaux, AAH et autres prestations liées au handicap, etc.).



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres, sauf pour celles exigeant un pré-requis professionnel.

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

- ❖ **Prérequis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :**
 - (niveau 1) **Ateliers de découverte** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes sans niveau de connaissances juridiques ni expérience professionnelle / bénévole
 - (niveau 2) **Ateliers de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
 - (niveau 3) **Ateliers de formation juridique renforcée** : exigence d'un niveau consolidé de connaissances juridiques en droit des personnes étrangères ou d'expérience professionnelle / bénévole ; personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
 - (niveau 2 ou 3) **Ateliers d'études de cas** : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ; niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
 - (niveau 3) **Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement** : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité. Niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau suivant :

- **atelier de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- ❖ **Prérequis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :**
 - Savoir lire et écrire le français

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·es par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

Dernière mise à jour : janvier 2026